



Plan de lutte contre maladies vectorielles 2017 dans le Var

Evolution par rapport au plan 2016

Réunion du 12 juin 2017 - Préfecture du Var

— Architecture générale de l'AP et du plan annexé

==> ARCHITECTURE REGIONALE TYPE

AP

- Article 2 : ajout de la période de mise en œuvre du plan : « Le plan visé à l'article 1er est mis en œuvre (du 1er mai au 30 novembre) à compter de la date de signature du présent arrêté. »



Plan annexé : §3.3] Surveillance entomologique

Surveillance RENFORCEE

Evolution du dispositif :

Paragraphe 3.3 : Ajout d'un rappel sur la nécessité du maintien de la surveillance entomologique dans les départements classés en niveau 1:

*« La surveillance entomologique d'un département classé au niveau albopictus 1, a pour objectif de délimiter la zone colonisée connue, d'estimer la densité des vecteurs et de suivre l'efficacité des actions de contrôle et de prévention. Elle permet également de surveiller l'arrivée d'autres moustiques invasifs vecteurs de chikungunya, de dengue ou **d'autres maladies vectorielles.** »*

NB : Ce paragraphe répond à l'instruction DGS du 13.04.2017 sur la nécessité de viser toutes les arboviroses transmises par tous types de moustiques.



§3.4.1.2] Mesures de lutte :

Paragraphe 3.4.1.2 : En présence de zones cultivées dans le périmètre de l'intervention LAV :

Expérimentation de l'utilisation privilégiée d'une préparation à base pyréthrine et de _____ pipéronyl butoxyde

NB : utilisation soumise à l'appréciation de l'opérateur public de démoustication (disposition prévue à **titre expérimental** afin d'évaluer la faisabilité du recours systématique à ce type de traitement touchant des zones cultivées).



Annexes du plan

Annexe 5.8

Supports de communication : nouvelle ligne éditoriale de l'EID
« **Faisons équipe avant qu'il pique** » en remplacement du
« Soyez secs avec les moustiques » + MAJ liens net.



PE-RSI aéroport Toulon-Hyères

Obligations RSI	État de réalisation	Commentaire	Zone hors PE (400 m)
Description état initial	réalisé		
Plan de surveillance	Réalisé (4 zones de contrôle avec pièges pondoirs)	Relevé mensuel	Réalisé par EIDM
Plan de lutte	Mis en place : 2 appareils à capture (CO)		
Bilan annuel (art 6 AP)	réalisé		réalisé
Communication (interne et externe)	réalisé		



PE-RSI port Toulon-la Seyne

Obligations RSI	État de réalisation	Commentaire	Zone hors PE (400 m)
Description état initial	Non réalisé	Convention en cours	
Plan de surveillance	?		Réalisé par EIDM
Plan de lutte	? recours à des diffuseurs IOTOX	Dans bureaux, gare maritime et extérieurs ?	
Bilan annuel (art 6 AP)	Non réalisé		réalisé
Communication (interne et externe)	réalisé		





**Merci de votre
attention**